



**Ministre de l'Agriculture, de  
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

**Porte-parole du Gouvernement**

Paris, le 27 mai 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Les agriculteurs auront jusqu'au 15 juin pour déposer leurs dossiers PAC 2015\_

Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Porte-parole du gouvernement, a décidé de reporter au 15 juin la date limite pour le dépôt des dossiers PAC 2015 initialement fixée au 9 juin.

Au 25 mai au soir, soit 29 jours après l'ouverture des déclarations PAC, le nombre de dossiers déposés et le rythme de dépôt des dossiers via le logiciel TelePac était toujours similaire à celui constaté en 2013 et 2014. Le nombre total de dossiers déposés dans TelePac à cette date atteint près de 40% du nombre total de dossiers attendus. Ces chiffres témoignent de la forte mobilisation des agriculteurs, des services de l'Etat et des organismes partenaires.

Toutefois, dans quelques départements, le rythme de dépôt est sensiblement inférieur à la moyenne. De plus, avec la mise en place en 2015 de règles nouvelles et surtout différentes de celles auxquelles ils étaient habitués, les agriculteurs ont besoin d'un temps d'accompagnement supplémentaire cette année.

Les jours supplémentaires ainsi accordés doivent permettre aux agriculteurs, aux DDT, aux chambres d'agriculture, aux centres de gestion et aux autres organismes qui apportent leur appui aux agriculteurs, de finaliser le dépôt des dossiers dans les meilleures conditions. Cette nouvelle date limite correspond au maximum autorisé par la réglementation européenne, cette dernière ayant été assouplie pour l'année 2015, suite à une demande portée par la France et suivie par plusieurs Etats Membres.

---

#### Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax : 01 49 55 43 81 ; 06 66 04 55 17, [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11